

Document de synthèse des outils de financement pour la création, transmission, innovation, croissance des entreprises

Principales sources :

- L'annuaire économique 2008-2009 de VVA Développement,
- Site Internet de la Préfecture de la Région Auvergne : www.auvergne.pref.gouv.fr
- Site Internet du Conseil Régional d'Auvergne : www.cr-auvergne.fr
- Site Internet du Conseil Général de l'Allier : www.allier.fr

1- Les banques

- 1^{er} interlocuteur naturel des créateurs d'entreprises.

- financement et garantie des prêts et apports en fonds propres, aux côtés des établissements bancaires et financiers :

OSEO (établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, ainsi que du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) intervient dans trois domaines principaux : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les établissements bancaires, la garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres.

Contact local :

OSEO Auvergne

Parc technologique La Pardieu

Immeuble Olympe

17 bis, allée Alan Turing

63170 AUBIERE

Tél. : 04 73 34 49 90

Fax : 04 73 35 01 04

www.oseo.fr

Prêt à la création d'entreprise (PCE), crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier, garanties, etc.

2- Les plates-formes d'initiative locale (PFIL)

Le cœur de métier de la plate-forme d'initiative locale, c'est le financement de la TPE, son outil d'intervention étant le prêt d'honneur. Le prêt d'honneur est « *un prêt personnel au porteur de projet, sans garantie personnelle et sans intérêt, conditionné par l'accord d'un comité d'agrément* ». Sa finalité est de permettre à des porteurs de projet, en augmentant leurs fonds propres, de créer, de reprendre et de développer une entreprise alors même qu'ils ne

peuvent aller vers un financement bancaire directement. C'est alors qu'il joue un effet de levier auprès des banques.

Contacts locaux :

Vichy Initiative

CCI Moulins-Vichy
5/15 rue Montaret
03200 VICHY
Tél. : 04 70 30 41 36
Fax : 04 70 30 41 99

Prêts de 5 000 à 15 000 €, pour des entreprises ayant moins de 3 ans d'activités.
Possibilité d'intervention jusqu'à 50 000 € dans certains cas de reprise d'entreprises.

AT2i+ (Plateforme Auvergne pour la reprise et l'innovation – Fonds AT2i+)

CRCIA

Aéroport de Clermont-Ferrand – Auvergne
63510 AULNAT
Tél. : 04 73 60 46 36
Fax : 04 73 90 89 22

Auvergne Technologie Innovation Initiative + est un fonds de prêts régional qui soutient les créateurs d'entreprises innovantes dans les domaines des biotechnologies, des TIC, des matériaux et des sciences de l'ingénieur (mécanique, électronique, thermique).

Prêt d'honneur, sans garantie ni intérêt, pouvant atteindre 40 000 €.

AUVERGNE TRANSMISSION (Plateforme Auvergne pour la reprise et l'innovation – Fonds Auvergne Transmission)

CRCIA

Aéroport de Clermont-Ferrand – Auvergne
63510 AULNAT
Tél. : 04 73 60 46 36
Fax : 04 73 90 89 22

Auvergne Transmission est un fonds de prêt régional qui permet d'attribuer des prêts d'honneur sans intérêt (au maximum 50 000 €) destinés au financement de la reprise d'entreprises structurantes. Les entreprises reprises doivent avoir au minimum 5 emplois. Tous secteurs d'activités.

3- Les sociétés de capital risque de proximité

Pour les créateurs d'entreprise à fort potentiel de développement, elles peuvent intervenir au capital en phase de création, de développement ou de transmission. Leur intervention nécessite que les projets soient conduits sous forme de sociétés, qu'elles présentent une capacité de développement supérieure à la moyenne en termes de création d'activité, de valeur ajoutée, d'emplois, et qu'elles soient porteuses d'un caractère innovant (technique, commercial ou organisationnel).

Contact local :

SOFIMAC PARTNERS

24, avenue de l'Agriculture
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 74 57 57
Fax : 04 73 74 57 58
www.sofimacpartners.com

Société de gestion. Société de capital investissement, financement de l'amorçage, capital risque, capital développement et transmission d'entreprises.

4- Les institutions financières solidaires

Elles ont un double rôle : apporter des financements qui répondent aux besoins des projets solidaires, non satisfaits par le marché, et proposer des produits qui permettent aux épargnants de faire un geste solidaire. C'est une forme d'épargne moins intéressante d'un point de vue financier (rendement, liquidité, sécurité), mais à forte utilité sociale.

Contacts locaux :

ADIE (association pour le droit à l'initiative économique)

12, rue des Grands-Prés
03100 MONTLUCON
Tél. : 0800 800 566
Fax : 04 70 03 83 91

www.adie.org

Leur cible est les entreprises créées par des chômeurs ou des allocataires du RMI n'ayant pas accès au financement bancaire.

ADIE - Délégation Auvergne

72, avenue d'Italie
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 0800 800 566
Fax : 04 73 29 00 58

Microcrédit et financements complémentaires (prêt d'honneur, EDEN, prime régionale, le PCE, etc.) et éventuellement un prêt de matériel (véhicule, ordinateur, matériel de vente sur les marchés, etc.).

AUVERGNE ACTIVE

Centre Victoire – 1^{er} étage
1, avenue des Cottages
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 34 22 63
Fax : 04 73 34 20 83

www.franceactive.org

Les cibles sont les demandeurs d'emploi, les projets de création d'un service de proximité à vocation sociale, l'insertion par l'activité économique des personnes en situation précaire, les entreprises ou associations solidaires.

Antenne Allier

42, rue du Progrès
03000 MOULINS
Tél. : 04 70 48 20 19
Fax : 04 70 46 85 29

Apports en fonds propres, garantie d'emprunt bancaire (France active garantie) et Fonds de garantie à l'initiative des femmes.

5- Les entreprises coopératives (SCOP, SCIC, CAE)

La SCOP, ou société coopérative de production, est une entreprise de forme SA ou SARL dont les associés sont associés majoritaires et vivent un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions : désignation des dirigeants, orientations stratégiques et affectation des résultats. Le réseau SCOP Entreprises s'est doté d'outils financiers adaptés à la création, reprise, transmission d'entreprises : prêts participatifs et personnels (SOCODEN), capital social (SPOT) et caution mutuelle (SOFISCOPE).

Contact local :

SCOP Auvergne

(Union régionale des SCOP d'Auvergne)

10, rue Becquerel
63541 BEAUMONT
Tél. : 04 73 26 20 37
Fax : 04 73 27 68 77

www.scop-auvergne.coop

Conseil en transmission et création
d'entreprises sous formes d'entreprises
coopératives.

6- Les aides de l'Etat et des collectivités territoriales

L'intervention économique des pouvoirs publics dans l'économie est soumise à une double réglementation, au plan national et au plan communautaire. La Commission européenne a engagé à l'été 2005 une réforme du dispositif réglementaire existant pour réduire et réorienter les aides publiques aux entreprises vers les objectifs de la stratégie de Lisbonne. Pour la France, cette réforme s'est concrétisée le 7 mars 2007 par l'adoption de la carte des **aides à finalité régionale** (AFR) pour la période 2007/2013 par le collège des commissaires européens. Ces aides concernent la **Prime à l'aménagement du territoire** (PAT) attribuée par l'Etat, mais aussi les aides à l'immobilier d'entreprise et les exonérations de taxe professionnelles des collectivités territoriales et les aides des sociétés de conversion.

Contacts locaux :

Préfecture de l'Allier

2, rue Michel de l'Hôpital
03016 MOULINS cedex
Tél. : 04 70 48 30 00
Fax : 04 70 20 57 72
www.allier.pref.gouv.fr

Commissariat à l'industrialisation du Massif Central / ADIMAC

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. : 04 73 19 20 21

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

21, allée Evariste Galois
63174 AUBIERE cedex
Tél. : 04 73 34 91 00

Suite à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les compétences en matière de développement économique sont désormais en partie déléguées au Conseil Régional, qui est devenu le chef de file pour les aides au développement économique, développées dans le cadre de son Schéma régional de développement économique.

Contacts locaux :

Conseil régional d’Auvergne

Direction de l’économie et de l’innovation

13/15, avenue de Fontmaure

BP 60

63402 CHAMALIERES cedex

Tél. : 04 73 31 85 85

Fax : 04 73 36 73 45

www.cr-auvergne.fr

Guide des aides :

Fonds d’avance de trésorerie, fonds régional pour l’emploi, fonds régional pour l’implantation d’entreprises, etc.

Conseil général de l’Allier

Mission Economie

Hôtel du département

1, avenue Victor Hugo

03016 MOULINS cedex

Tél. : 04 70 34 40 03

Fax : 04 70 34 40 40

www.allier.fr

Guide du partenariat :

Fonds départemental d’intervention économique (FDIE), aide aux projets de recherche et de développement, etc.